

Observation n°7 du 31/03/2023

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je réagis à l'annonce du projet de centrale photovoltaïque en bordure de l'aérodrome de Biard qui, s'il devait se réaliser, impactera négativement des prairies classées en ZNIEFF (lieu de vie de plusieurs espèces protégées).

Je suis donc très étonnée du choix de ce site, d'autant qu'à la lecture du PADD de Grand Poitiers, on peut lire des points qui contredisent ce type de projet :

- « les secteurs couverts par une ZNIEFF font en premier lieu l'objet d'une non constructibilité au titre du PLU ».

- « D'une manière globale, le PADD vise à limiter la pression de l'agglomération sur l'environnement. En ce sens, la préservation de la biodiversité est un enjeu porté par la charte des valeurs fondamentales inscrite dans le projet. C'est également une des ambitions pour le territoire affichée par le PADD. Le PLU doit clairement favoriser un urbanisme à haut rendement vis-à-vis des ressources naturelles : préservation et développement de la biodiversité... »

Ce projet est donc clairement en contradiction avec le PADD de Grand Poitiers.

Je suis d'autant plus étonnée qu'il est possible de construire ces centrales photovoltaïques dans des lieux déjà urbanisés (parkings, toits etc.).

Pour ces raisons, je suis fermement défavorable à ce type de projet sur des zones naturelles à forte biodiversité. C'est une question de patrimoine et c'est à mon sens de notre devoir de protéger ce qu'il reste encore à protéger, surtout lorsqu'il est possible de faire autrement.

Respectueusement,  
*Élise Gervais*